

## PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE

École maternelle Robert Delavaux  
Commune : École Valentin

Date : 28 mars 2024 Heure : 12h00

### **Personnes présentes :**

Mme Marianne Beaupain (2<sup>ème</sup> adjointe), Mmes Violette Demeusy, Valériane Tisserand, Sophie Berthod, Cécile Philbert (enseignantes), M. Tonnelier Gilles (représentant de parents), Mme Kolmayer (présidente de Coup de Pouce).

### **Ordre du jour :** Reconduction ou non de l'Organisation des Temps Scolaires (OTS)

La réunion se tient en visioconférence.

Un courrier concernant l'organisation du temps scolaire a été envoyé le 6 mars à destination des écoles et des mairies. L'organisation actuelle du temps scolaire a été arrêtée à la rentrée scolaire 2021. Or, la réglementation en vigueur (article D521-12 du code de l'éducation) prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, respectant la même procédure. »

### **POUR RAPPEL**

#### Cadre général :

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour
- une demi-journée n'excédant pas 3h30
- une pause méridienne d'1h30 au minimum

#### Cadre dérogatoire :

- dérogation aux maxima horaires de 5h30 par jour et 3h30 par demi-journée
- et/ou demi-journée de classe le samedi matin
- et/ou allègement de la semaine d'enseignement compensé par un raccourcissement des congés d'été
- huit demi-journées par semaine comprenant au moins cinq matinées, pas plus de 24 heures hebdomadaires, pas plus de six heures par jour et pas plus de 3h30 par demi-journée. Dans ce cas de figure, les activités périscolaires sont développées sur un après-midi (PEDT, Projet Educatif Territorial, obligatoire)
- 4 jours par semaine (les 24 heures obligatoires d'enseignement sont réparties sur 4 jours, à raison de 6h par jour).

Nous sommes actuellement dans le cadre dérogatoire.

Tour de table pour recueillir des avis et questions de chacun des participants :

- Représentants des parents d'élèves : favorables à la poursuite de l'organisation actuelle.

- Mairie : Mme Beaupain précise que l'école élémentaire s'est prononcée en faveur de la reconduction de l'organisation actuelle et que la Mairie ne peut pas avoir des organisations différentes pour l'élémentaire et la maternelle.

- Enseignantes : favorables à la poursuite de l'organisation actuelle.

Vote unanime pour la reconduction de l'organisation actuelle (cadre dérogatoire).

Fait à École Valentin, le 28/03/2024

La Directrice,  
Présidente du Conseil d'École :  
Cécile PHILBERT



La Secrétaire de Séance,  
Sophie BERTHOD

